



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demandeuse est Madame Ghyslaine GAZON domiciliée Chemin des Halleux 112 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Chemin des Halleux, 112 à 4845 Sart et cadastré division 2, section A n°395D.

Le projet est de type : la création d'un second logement dans une habitation existante (régularisation), et présente les caractéristiques suivantes :

Studio de 38 m² aménagé dans une partie de grenier d'une habitation existante.

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40. §1er, 2° : écart aux prescriptions du lotissement, à savoir : création d'un second logement dans une habitation existante.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **01/10/2026** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/09/2026 au 07/10/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202600068/5442/2026**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 02/09/2026

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG